

MODULE 1A : CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE - MODULE DE BASE

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ».

Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

PUBLIC :

→ Toute personne amenée à réaliser un accompagnement CEP

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

→ 14 personnes en moyenne par session

ORGANISE PAR :

→ SYNERGIES DCF

DUREE :

→ 4 jours (2x2 jours avec une intersession)

PRÉREQUIS :

→ Ce module est obligatoire pour toute personne souhaitant suivre un ou plusieurs autres modules du parcours de formation.

EN SAVOIR PLUS:

WWW.ANFH.FR.

OBJECTIFS

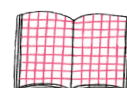
Être en capacité d'assurer le niveau 1 du CEP auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière :

- Appréhender l'organisation du CEP à partir de la réglementation (du général aux spécificités FPH) et les 3 niveaux d'intervention du CEP
- Identifier les enjeux et les impacts de la Gestion des Ressources Humaines sur les projets en évolution professionnelle, identifier les publics spécifiques
- Identifier les modalités opérationnelles de la mise en œuvre du CEP et les liens à établir entre les différents dispositifs de formation, les différents acteurs...
- Respecter les exigences de la fonction de CEP (impartialité, confidentialité...)



MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance entre apports théoriques, échanges d'expérience et réflexion/projection sur la pratique, travail en ateliers, mises en situation. Mise à disposition des stagiaires de la plateforme « Apprend-Tissage », afin de leur permettre d'accéder aux documents pédagogiques, d'échanger avec les formateurs.



PROGRAMME

JOUR 1 :

→ Qu'est-ce que le Conseil en Evolution Professionnelle ?

- Comprendre la démarche de CEP, quels sont les bénéficiaires, le rôle du conseiller, les engagements de chacun.

→ Présentation des 3 niveaux de la démarche de CEP :

- Niveau 1 : assurer un accueil et une information individualisée,
- Niveau 2 : réaliser un conseil personnalisé,
- Niveau 3 : réaliser un accompagnement et un suivi personnalisés.

JOUR 2 :

→ Les fondamentaux de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences :

- Notions d'évolution des métiers, de sécurisation des parcours professionnels, de compétences, de publics spécifiques.

INTERSESSION

JOUR 3 :

→ Les modalités opérationnelles du CEP :

- Les missions de CEP dans l'activité quotidienne et les relations transverses au sein de sa structure,
- Liens à mettre en œuvre entre les différents dispositifs de formation, les financements, et les différents acteurs,
- Rôle de la formation dans l'acquisition et le maintien des compétences.

Ateliers : travail sur le repérage des éléments de compréhension de la demande de l'agent.

JOUR 4 :

→ Les exigences de la fonction de Conseil en Evolution Professionnelle

- Principes de neutralité, d'impartialité et de confidentialité,
- Être à l'écoute,
- Centrer son accompagnement sur les aspects professionnels,
- Orienter les agents vers des personnes ressources...

Ateliers de simulation : mettre en place un entretien d'accueil et d'information (de niveau 1) à partir d'exemples de situations vécues. Débriefing en groupe plénier avec le formateur.

→ Reprise de la grille autodiagnostic du CEP et échanges sur les besoins en formations complémentaires exprimés par les stagiaires.

→ Evaluation de la formation à l'aide des outils d'évaluation de SYNERGIES DCF.

→ présentation de la grille d'autodiagnostic et échanges sur les besoins de formations complémentaires.